

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/124
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**TARIFS MUNICIPAUX - REVISION - FORUM DES
ASSOCIATIONS (22)**

Date de convocation :
6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Votants : 35

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (sortie points n°7 et 8), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie points n° 16 et 17), Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne VUAILLE, Magali NICOLLE, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Anne VUAILLE à Marie-Liesse SALIN

Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS

Anne BAILLY à Yann QUENOT

Patrice COSTE à Jacques MYARD.

SECRETARE : Sylvie DUFLOT est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Charles-Philippe MOURGUES, Conseiller municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que chaque année, la Municipalité organise le Forum des Associations, un événement qui permet aux associations qui le souhaitent de se faire connaître et de promouvoir leurs activités auprès du tout public ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion, la Ville met à disposition des stands pour la pleine réussite de cet événement et demande aux associations de participer aux frais de location de matériel ;

CONSIDERANT qu'il est proposé une actualisation de l'ordre de 7 % arrondis à l'euro le plus proche. Cela s'explique par plusieurs paramètres :

- l'augmentation des coûts de location des barnums ;
- l'augmentation du nombre de demandes complémentaires (électricité, barrières...) ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 7 décembre 2022 ;

VU la Commission Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 7 décembre 2022 ;

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 28, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE (pouvoir), Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE (pouvoir), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY (pouvoir), Patrice COSTE (pouvoir), Marie-Sophie DE PONTAUD, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT, Nicolas LJUBENOVIC.
Abstentions : 7, Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT.

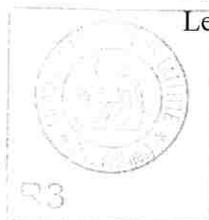
1 - DE FIXER les tarifs de location d'un stand dans le cadre du forum des associations comme suit :

	A compter du 1 ^{er} janvier 2023
Location d'un stand (stand de base, une table et trois chaises)	41,00 €/jour

2 - DE LES APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 décembre 2022 et publiée le 16 décembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20221212-22-124-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022 2